

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 452

Artikel: Inusable
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027121>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Inusable

La fête du 1er Mai aura permis, cette année, à l'Union syndicale de populariser une entreprise de salubrité publique qu'elle vient de mettre sur les rails : le lancement d'un référendum contre la nouvelle loi sur la formation professionnelle. On a assez dit, ici même, l'insuffisance de ce projet, approuvé pourtant lors de cette dernière session parlementaire par le Conseil des Etats (24 voix contre 1) et par le Conseil national (122 voix contre 9). En fait, le projet de loi est d'autant plus scandaleux à la lumière des données nouvelles que

charrie la récession au chapitre du chômage des jeunes, en particulier. Mais attention ! présentant l'enjeu du référendum auquel elle est opposée (de « nombreuses améliorations seront ainsi remises en cause »), la Société pour le développement de l'économie suisse, organe de la haute finance et du patronat, teste pour la première fois dans son bulletin du 25 avril l'argument-choc, l'argument inusable, l'argument qui ne s'use même pas lorsqu'on s'en sert : « ce référendum vient fâcheusement allonger la liste des objets à soumettre à la votation populaire ». Des débats constructifs en perspective...

BAGATELLES

Savez-vous que nous avons notre tiercé helvétique ? Il s'appelle tout simplement « pari triplet » et ne se joue que sur les champs de course, à Aarau et ailleurs.

La lecture des pages d'annonces est toujours intéressante ! Connaissiez-vous le Prince Fergus, administrateur de la Principauté, proclamée le 21 février 1977, de Little Scotland, en Australie. Il sera prochainement au Grand Hotel Dolder à Zurich et s'entretiendra avec ceux qui veulent investir dans sa principauté (Principality) !

Revenons dans un monde « civilisé » ! Dans une annonce d'une page, Conti Commodity Services de Zurich et Lugano offrent leurs services pour des opérations à termes sur matières premières. Il faut avoir de l'argent, des nerfs solides et savoir perdre parfois mais gagner aussi des rendements élevés. Le mot spéculation est écrit en toutes lettres : on n'en a pas honte, c'est légal !

Les Italiens habitant la Suisse se plaignent aussi du prix de leurs journaux vendus dans nos kiosques. C'est ainsi que le « Corriere della Sera » est vendu 1 fr. 20 à Bienne alors que le prix en Italie (150 lire) correspondrait au cours du change nor-

mal aujourd'hui à moins de 35 centimes environ.

Pro Helvetia avait envisagé de financer une chaire suisse à l'Université du Sud de la Californie (USC). Elle aurait pris un tiers à sa charge et l'économie aurait dû supporter les deux autres tiers. Les banques ont dit oui, l'industrie a dit non. Heureusement une autre solution, plus modeste, semble en voie de réalisation. Ajoutons que la présence d'un « Swiss writer in residence » serait

DP et les bébés-phoques

Le syndicat des bébés-phoques du Labrador vient d'élever une vive protestation auprès de DP et de ses typographes.

En effet, comme ils avaient déjà pu l'apprendre par plusieurs éditions du « New-York Times », du « Financial Times », du « Sports Times » et du « Times », le recueil de poèmes de François Bonnet édité par Bertil Galland ne s'intitule pas « Le cercle froid » mais bien « Le cercle du froid », comme DP ne l'avait pas écrit dans une précédente édition.

Avant de se faire sauvagement massacrer, les bébés-phoques — qui ont évidemment tous lu les poèmes de Bonnet, étant concernés au premier chef — ont donc tenu à ce que rectification soit

organisée dans le cadre de la Faculté de germanistique.

Le bureau Farner découvre des tendances inquiétantes sur le plan de la politique des consommateurs. Il le dit dans son service de presse (4/78) sous le titre « Protéger ou vouloir tout diriger ? » où il met en garde les consommateurs contre les interventions des fonctionnaires et de la bureaucratie ; jugez vous-même d'une des raisons avancées pour combattre un éventuel article constitutionnel : « Il existe une législation bien au point pour lutter contre les abus en matière de concurrence. Depuis que la haute conjoncture a pris fin, ces derniers ont d'ailleurs en grande partie disparu spontanément »... ou l'optimisme chevillé au corps !

Le petit livre de Tobias Kästli sur la grève du Gothard de 1875 (Z Verlag) reproduit, in extenso, en français, l'article sur cette grève paru dans le Bulletin de la Fédération jurassienne (anarchiste) du 29 août 1875. Une traduction allemande suit, puisque le livre a paru en allemand.

faite. DP se fait un plaisir de leur faire ce plaisir et recommande par la même occasion à ses lecteurs de ne plus acheter de manteaux en peau de phoque, d'autant plus qu'il existe des manteaux en peau de moustique et que ce ne sont pas les moustiques qui manquent.

Il faut par ailleurs signaler que, contrairement à ce que le soussigné a affirmé un peu légèrement, M. François Bonnet, poète, n'est pas un vieux pingre. M. Bonnet s'est en effet fendu de deux bouteilles d'un vin passable qu'il a offertes au soussigné, lequel en espérait au moins trois. Le soussigné pourra ainsi offrir une bouteille à un quelconque poète inconnu pour qu'il noie ses désespoirs dans l'alcool et finance ainsi l'AVS, par Régie des alcools interposée.

Gil Stauffer